

## FRAIS DE SCOLARITÉ MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE

|  | <b>Mensuel<br/>10 mensualités<br/>(de septembre à juin)</b>             | <b>Annuel<br/>(payé à l'inscription)</b> |
|--|---|--|
| Frais de scolarité<br>1 <sup>er</sup> enfant   | 475 € /mois   | <b>4 600 €</b>                           |
| 2 <sup>e</sup> enfant  | 430 € /mois   | <b>4 150 €</b>                           |
| 3 <sup>e</sup> enfant et plus  | 405 €/mois  | <b>4000 €</b>                            |
| Frais de 1 <sup>ère</sup> inscription*<br>(Payables la 1 <sup>ère</sup> année seulement) |   | <b>390 €</b>                             |
| Frais annuels**<br>(Payables tous les ans)   |   | <b>200 €</b>                             |
| FLE / ESL <sup>1</sup>   | Les tarifs sont adaptés au besoin de l'enfant, veuillez nous contacter. |  |

### \* Frais de 1<sup>ère</sup> inscription

L'école et les familles constituent une communauté éducative. Les frais de première inscription, qui sont dus une fois seulement à la première inscription de l'enfant, représentent l'adhésion de la famille à cette communauté éducative. Ils servent au développement et aux investissements à long terme de Christols Institute, incluant l'entretien des bâtiments et le développement de l'espace scolaire.

Ces frais ne sont pas remboursables en cas de désistement et sont fixes même en cas d'inscription en cours d'année.

### \*\* Frais annuels

Ces frais couvrent les frais administratifs de l'inscription ou la réinscription. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement et sont fixes même en cas d'inscription en cours d'année. Ils sont dus tous les ans au moment de l'inscription ou de la réinscription.

## FRAIS COMPLÉMENTAIRES

### Les fournitures scolaires (pour l'élémentaire uniquement)

Il faudra compter en moyenne 100 euros pour l'année de fournitures scolaires et de location des manuels. Ces frais sont calculés au plus juste et dépendent de la classe de votre enfant. Ils vous seront facturés en une fois sur le mois de novembre.

### L' uniforme

L'uniforme doit être commandé par vos soins sur le site de l'école. Il faut compter en moyenne pour l'année 200 euros pour le primaire et 60 euros pour la maternelle.

<sup>1</sup> FLE : Cours de Français Langue Etrangère / ESL : English as a Second Language

## RESTAURATION SCOLAIRE / SCHOOL MEAL

|                            | <b>Abonnement* (à l'année)</b><br><i>Annual subscription</i> | <b>Ponctuel**</b><br><i>One-time registration</i> |
|----------------------------|--|---|
| Panier repas/ packed lunch | 270 €  | 2,5 €   |
| Cantine                    | -  | -   |

Aucun service de cantine n'est prévu pour l'année scolaire 2024-2025, les enfants désirant rester à l'école pendant la pause méridienne sont tenus d'apporter un panier repas préparé par vos soins. Des frais de surveillance et de logistique (fourniture d'assiettes, verre et couverts) sont appliqués. Vous pouvez soit souscrire à l'abonnement annuel soit prévoir ponctuellement un panier repas.

## GARDERIE & DEVOIRS / DAYCARE & GUIDED STUDIES

|  | <b>Abonnement (à l'année)</b><br><i>Annual subscription</i> | <b>Ponctuel**</b><br><i>One-time registration</i> |
|--|---|---|
| 7h30- 8h00***                                | 360 €   | 3,5 €   |
| Dépose et accueil des enfants<br>8h00 à 8h30 | -   | -   |
| Pose méridienne<br>11h45- 13h00              | -   | -   |
| Reprise des enfants 16h00 –<br>16h30         | -   | -   |
| Garderie/étude supervisée<br>16h30- 17h10*   | 384 €   | 4 €   |
| Aide aux devoirs<br>16h30- 17h10*            | 720 €   | 6,5 €   |
| Garderie<br>17h10-18h00*                     | 479 €   | 5 €   |
| Garderie<br>18h00-18h30*                     | 360 €   | 3,5 €   |

### Notes :

1. Les abonnements annuels se font en début d'année scolaire et ne peuvent pas être annulés.
2. Toute heure commencée est due au tarif de l'inscription ponctuelle.
3. Le paiement de l'abonnement annuel est échelonné sur 10 mois. Si vous optez par exemple pour le panier repas et la garderie jusqu'à 17h10, il vous sera facturé  $270 + 384 = 654$  € pour l'année. Vous paierez 65,4 € par mois. Votre facture périscolaire est disponible sur le portail de la Vie scolaire.
4. Les frais de garde sont déductibles des impôts jusqu'aux 6 ans de votre enfant.

\* valable uniquement pour 4 jours par semaine

\*\* facturé le mois suivant

\*\*\* valable uniquement pour 5 jours par semaine